

**DIRECTIVE 2004/40/CE :  
SREM TECHNOLOGIES ADAPTE  
SES PRODUITS**

La transcription en droit français de la directive 2004/40/CE (réglementation relative à la protection du public contre les champs électromagnétiques) n'est pas encore effective. SREM Technologies s'efforce pourtant d'améliorer ses produits pour les rendre compatibles avec cette directive. À titre d'exemple, le démagnétiseur portable DP110 devait être tenu à bout de bras par l'opérateur et éloigné progressivement de la pièce à démagnétiser. Dans ces conditions, l'opérateur risquait d'être exposé à des champs magnétiques intenses. La bobine de démagnétisation est désormais commandée à distance par l'intermédiaire d'un boîtier déporté, afin d'éloigner l'opérateur de la source de champ. Ce boîtier de commande permet de faire décroître progressivement le courant dans la bobine et assure une démagnétisation sans nécessiter de mouvement entre la pièce et la bobine.

➔ [www.srem.fr](http://www.srem.fr)

Analyse

lves

anal

pour

pour

pour

pour

pour

pour

pour

pour

pour

pour

pour

pour